

té, et accoler leur nom obscur à une renommée qui peut les immortaliser avec elle.

III

Raison de plus pour nous, Mesdames et Messieurs, de ramasser sur tous les chemins de la patrie canadienne les lambeaux de gloire qui y gisent dans l'obscurité et sont comme souillés par l'oubli. Nous avons le devoir de réparer les fautes de notre nationalité. Celle qu'elle a commise à l'endroit du pauvre martyr du Havre nous impose une obligation sacrée : celle de réhabiliter sa mémoire avant de tresser pour son front dénudé une couronne immortelle. Et comment pourrions-nous étouffer en nos cœurs les sentiments d'une aussi belle justice ? comment pourrions-nous refuser à l'auteur du *Drapeau de Carille* les hommages de notre admiration, la consécration posthume de son talent ?

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi vous vous sentez constamment et invinciblement assaillis par le souvenir de cette gloire dont les premiers coups de soleil ont illuminé de si vives clartés le promontoire du Cap Diamant ? Avez-vous cherché à vous expliquer pourquoi votre âme éprouve toujours de si étranges tressaillements à la pensée de cette muse solitaire qui s'est tue avant d'avoir chanté tous ses chants ? Avez-vous compris pourquoi le seul nom de Crémazie amène à vos paupières une larme que vous ne pouvez retenir ? Ah ! c'est que le poète a été plus grand que le citoyen, c'est que Crémazie a conquis des titres inaliénables à l'admiration de tous ses compatriotes. Qu'il ait eu des torts, je ne le nierai pas ; mais je protesterai toujours — et je suis sûr que vous ferez de même avec moi — contre l'ostracisme de son nom parce qu'à une heure néfaste il dut dire un suprême adieu à son pays.